

Lettre en patois d'Ajoie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 89

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 87
du *Pays du Dimanche* :

340. ENIGME.

Epine.

341. QUESTION ?

N'avoir pas un rouge liard.

Le Liard tire son nom de Hugues Liard, d'au-
phin du Viennois, qui en fit fabriquer le premier.
On disait alors un liard, comme on a dit un na-
poléon, un louis, et cette monnaie fut mise en
circulation.

Les liards étaient de couleur grise et valaient
trois deniers. Vers le milieu du dix-septième siècle
on en fit en cuivre rouge, qui ne valaient que deux
deniers. De là cette expression populaire : « Il
ne possède pas même un rouge liard. »

342. MOT CARRÉ.

E C L A I R
C L A I R E
L A R M E S
A I M A N T
I R E N E E
R E S T E R

343. LOGOGRIPHE.

Braise. Brise. Bise. Bis. Bi

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
Le baron à St-Imier ; M^{lle} Appoline Froidevaux
à Saignelégier ; Gontran Moritz à St-Imier ;
Charles Dentz à Porrentruy ; Alfred Marquis à
Mervelier ; M^{lle} Joséphine Keller à Pleigne ;
Une collectionneuse connue à Porrentruy ; Et-
variza à Porrentruy ; Les ascenseurs des échel-
les de la mort à St-Imier.

348. ENIGME.

Pour exprimer son tourment, son émoi,
L'affection veut toujours se comparer à moi ;
Je suis l'emblème du génie,
De l'éloquence et de la poésie ;
On donne en me voyant le signal du danger ;
Une pluie, un grand vent me feront disparaître ;
Mais que faut-il pour me faire renaître ?
Peu de chose, un souffle léger.

349. PROVERBE-ANAGRAMME.

Les Initiales des Anagrammes des vingt mots
suivants forment un Proverbe de six mots.

Mare. — Lie. — Rôdeur. — Frêne. — Nat-
te. — Noce. — Entier. — Ulster. — Terne. —
Marché. — Vire. — Peine. Bilan. Ilote.
— Navet. — Mari. — Ride. Rose. — Mire.
— Brame.

350. MOT EN LOSANGE.

Remplacer les X du losange ci-après par
des lettres de manière à former horizontalement
et verticalement les mêmes mots dont voici les
définitions :

| | |
|------------|------------------------------|
| X | 1. — Domine la mer. |
| XXX | 2. — Evénement fortuit. |
| XXXXX | 3. — Vieux coffre. |
| XXXXXXXX | 4. — Commande quatre hommes. |
| XXXXXXXXXX | 5. — Sectateur de l'Islam. |
| XXXXXXXXXX | 6. — Garanties. |
| XXXXX | 7. — Essayer. |
| XXX | 8. — Fatigué. |
| X | 9. — Cœur de l'âne. |

351. MOYENS MNÉMONIQUES.

Quel est le Poète de l'antiquité qui, par les
initiales de son Pays, de sa Ville natale, du
Prince qui le protégea, et de ses deux principaux
Poèmes, forme le mot :

IMAGE ?

➔ Envoyer les solutions jusqu'au mardi
soir, 26 septembre.

Lettre en patois d'Ajoie

An n'ò quasiment pu djasai d'âtre tchese que
de "tempérance,, vou bin d' abstinence,,. El â
vrai tot de même que ces dériés djoés, le trayin
qu'an moénait pai cares et coénats, paramoins
de ci fameux Djué qu'el aint recondannai pou
fait de tréteriés, é in pô fait ai rébiai les tempé-
rants ai peu les abstinentes. Mais ai velan dje bin
repithiai, quand même les mairtchans de vins
les voérin vouere ai tos les diailes.

Tot pairiè, ai fâ totes souetches de dgens pou
faire in monde. Des boyous, an en ont vu de tot
temps, ai peu des boyouses aïtot. Taint de pu de
mâ ! mains ce n'â pe ai dire qu'ai ne fârait pe
essayiè de les reviriè, vou bin d'en réduire le
nombre. S'ai y é athje de peut chu lai tière, c'â
bin in boyou, chutot enne boyouse !

An ot dje tot dit chu soli. An sait bin qu'ai
y airait dje prou de misère à monde sains cé li.
Les mâs de tote souetche tchoyant dje prou soi
chu le pouère monde, sains se les attiré pai lai
boyaisse. I seu poéchain de cés qu'in bon voerre de
vin d'aivò desaimis n'é djemais épaivuriè — tote-
fois etu qu'é composai la tchainson des "tennes
que sont aidé piennes,, tot djoyeux compaignon
qu'el était, allait, crais bin, in pô bin loin.

Bons mots

Un négociant fait goû-
ter à un connaisseur un
nouveau cru dont il est
propriétaire :

— Eh bien ! qu'en di-
tes-vous ?

— Il est un peu jeune,
répond le client en faisant
la grimace.

— Précisément, dit le
négociant, c'est un vin qui
a de l'avenir.

* * *

*Circonstance atténuan-
te.* — L'avocat de la dé-
fense : „Messieurs les ju-
rés, veuillez je vous prie,
avoir égard au fait que le
prévenu étant dur d'oreille,
n'est point en état d'en-
tendre clairement la voix
de sa conscience.

Ai y é enne meujure an tot.

Nos abstinentes, tempérants comme ai s'appe-
lant, ne ne preniant pe pou des dgens trichtes. El
aint des musiques ; ai tchaintantsains railai. C'oci,
ce serait dje in progrès, car pou les tchainsons
des boyous, in tchétiun dait savoi ai quoi s'en
teni la dechus.

Moi, i me dit que tot comptai et tot raibaitu,
les cabairièts dairint étre encoué bin aige d'é-
tre débairraissè de éte rotte de boyous que faint
ai savai tot le monde, et qu'an ne se sairait dé-
combrai es houères. S'i éto mërre, i aïcencéro
pai avainciè aïtant que possibje l'honère de pô-
lice, ai pe, i ferò ai survoyiè les débits de gotte que
sont lai pouejon des ménaïdges et des velaïdges.

Mères de familles, dites me s'i ai toué !

Publications officielles.

Ecole complémentaire. Les jeunes gens qui
désirent subir l'examen en libération de l'école
complémentaire, doivent adresser, jusqu'au 1^{er}
octobre, à l'inspecteur primaire une demande
d'admission, en y joignant leur livret scolaire
ou des certificats équivalents, un extrait du re-
gistre de naissances et 2 francs comme finance
d'examen.

Pêche. Vu la baisse continue de l'eau,
la direction des forêts a interdit jusqu'à nouvel
ordre toute espèce de pêche dans les districts des
Franches-Montagnes et de Porrentruy.

Convocations d'assemblées.

Dampierre. Le 8 octobre à 12 1/2 h. pour
statuer sur la démission de l'adjoïnt.

Soulce. Le 17 sept. à 2 h. pour voter les ré-
glemets d'assistance, s'occuper d'un projet de
route entre Soulce et Courfaivre etc...

Montenol. Le 24 à 2 h. pour nommer un
conseiller, décider l'établissement du téléphone.

St-Imier. Le mercredi 20 à 8 1/2 du soir
à la halle de gymnastique pour décider la con-
struction d'un bâtiment pour les écoles profession-
nelles et celle d'un chésal, aviser à trouver les
fonds nécessaires.

Cote de l'argent

du 13 septembre 1899

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base
pour le calcul des titres de l'argent des
boites de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.

A la campagne.



Les porcs, en l'absence du berger, sont sortis de
leur enclos et vont ravager le champ ensemencé du voi-
sin.

Que fait le berger en ce moment critique, où il de-
vrait étre à son poste ? Où se tient-il ?